

LE  
CATALOGUE DES IMPRIMÉS  
DE LA  
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

---

UNE EXPÉRIENCE D'UN SIÈCLE

par

JULIEN CAIN

ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL  
DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

PARIS

ÉDITIONS DES BIBLIOTHÈQUES NATIONALES

1936

**Les pages intermédiaires sont blanches**

LE  
CATALOGUE DES IMPRIMÉS  
DE LA  
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

---

UNE EXPÉRIENCE D'UN SIÈCLE

par

JULIEN CAIN

ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL  
DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE



PARIS  
ÉDITIONS DES BIBLIOTHÈQUES NATIONALES  
1936

**Les pages intermédiaires sont blanches**

L'ATTENTION du public a été retenue dans ces dernières années par ce qu'on a pu appeler les « rajeunissements » de la Bibliothèque nationale. La création d'un dépôt annexe à Versailles, l'ouverture de nouvelles salles de travail, l'inauguration prochaine d'une salle spécialement consacrée aux périodiques, la transformation du Cabinet des Estampes, l'extension des magasins des Imprimés et des Manuscrits : autant de réalisations entreprises depuis 1932 et qui s'achèveront dans les trois années à venir.

Ces réalisations ne sont que la partie la plus apparente d'un effort d'ensemble qui tend à faire de l'immense dépôt que les siècles ont formé un établissement moderne, bien équipé, accueillant, propice au travail, organisé pour la recherche, digne enfin de demeurer sur le plan de ses émules et rivaux, le British Museum, la Vaticane, la Library of Congress. Les entreprises matérielles, en un tel établissement, ne valent que dans la mesure où elles servent les travaux de l'esprit, et ceux qui ont la charge de la Bibliothèque nationale, administrateur général et conservateurs, ne sauraient perdre de vue que leurs tâches essentielles sont proprement d'ordre scientifique.

C'est pourquoi la question des catalogues est placée au premier plan de leurs préoccupations. Les crédits que la Bibliothèque consacre à leur établissement et à leur publication ont été presque triplés depuis 1930 et portés à près du quart des dépenses annuelles. Pour ne parler que du Département des Imprimés, cet effort a donné d'heureux résultats. On entrevoit enfin l'achèvement de son Catalogue général, dont on réclamait

déjà la publication il y a maintenant cent années... En septembre prochain, quand paraîtra le tome cent trente-huit, il y aura quarante ans que le tome premier était mis sous presse.

1896-1936 : c'est un effort considérable qui aura été ainsi accompli. Il n'a été rendu possible que par les travaux et par les discussions poursuivies pendant les soixante années précédentes, qui restent pour nous riches d'enseignements. Les problèmes y avaient été définis, les solutions entrevues, des vues singulièrement hardies proposées à l'avenir. Peut-être y a-t-il des leçons à tirer de ces essais et de ces réalisations partielles.

Nous l'avons tenté dans les pages qui suivent et qui ont servi de préface à l'important ouvrage que M. E.-G. Ledos vient de consacrer à l'Histoire des Catalogues du Département des Imprimés.

---

LE  
CATALOGUE DES IMPRIMÉS  
DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

---

UNE EXPÉRIENCE D'UN SIÈCLE

---

**L**A carrière de M. Ledos se sera écoulée au Département des Imprimés de la Bibliothèque nationale pendant plus d'un demi-siècle. L'expérience unique qu'il a ainsi acquise et développée, M. Ledos la met encore au service d'une maison qu'il a servie avec éclat. C'est par lui que ses jeunes collègues sont instruits dans la connaissance et le respect de traditions lentement formées, que l'on peut discuter, mais qu'il faut d'abord connaître, et connaître bien.

Cet enseignement, toujours concret, donné, prodigué au contact même des livres, on pouvait craindre de le voir perdu pour l'avenir. Le voici résumé en quelques chapitres clairs. En demandant à M. Ledos, il y a moins de deux ans, de les rédiger, je songeais surtout à ceux qui auront demain la charge de ce Département.

Les efforts que, pendant trois siècles, on a tentés pour procurer au public savant les moyens de mettre à profit nos fonds imprimés, M. Ledos en retrace l'histoire avec minutie, non sans malice parfois, mais toujours avec cette indulgence que donne la connaissance intime des difficultés techniques et de la complexité des problèmes. De 1912 à 1930, M. Ledos a dirigé l'important service de l'Inventaire, qui a la charge d'établir le Catalogue général des Imprimés. Il a contribué plus que tout autre à faire de ce catalogue une œuvre digne

de l'établissement scientifique qu'est la Bibliothèque nationale. Il en a codifié les « usages » dans un précis qui a été pris ailleurs pour modèle. Pour deux générations de bibliothécaires, il aura été un maître.

Pour avoir compris les difficultés que nos devanciers ont connues, on mesure mieux celles, d'un tout autre ordre de grandeur, qui sont aujourd'hui les nôtres.

Par une singulière contradiction, à l'enrichissement constant, progressif, qui a fait de la Bibliothèque nationale ce qu'elle est, n'a jamais correspondu un effort équivalent pour « traiter » comme il convenait ses collections. Les moyens mis à la disposition du conservateur du département ont presque toujours été insuffisants. Ils ont parfois été dérisoires. Des opérations aussi délicates que l'établissement d'un catalogue dans une grande bibliothèque supposent un personnel nombreux, propre aux tâches les plus diverses, depuis la recherche et le travail d'identification, qui exigent une science étendue et subtile, jusqu'au classement et à l'intercalation des fiches, qui ne demandent que du soin et de la persévérance. La Bibliothèque nationale n'a pas eu, à la différence des établissements étrangers auxquels on la compare généralement, la chance de voir croître ses effectifs en proportion des collections qu'elle abrite.

Elle n'en a pas moins poursuivi la double tâche que son importance lui dictait : d'abord donner satisfaction à ce que Ch.-V. Langlois appelait, d'un mot qu'il convient de retenir, les « besoins domestiques<sup>1</sup> » de toute bibliothèque et permettre ainsi, au moyen de registres — et les plus anciens sont précieusement conservés et utilement consultés<sup>2</sup> — puis de cartes, l'usage facile et rapide de ses collections. Elle a fait davantage : en imprimant ses catalogues elle a contribué « à enrichir la section bibliographique des dépôts qui les possèdent<sup>3</sup> », elle a travaillé pour tous.

Dès la fin du xvii<sup>e</sup> siècle on voit apparaître cette double

1. *Manuel de bibliographie historique* (1901), p. 203.

2. M. Omont a publié, sous ce titre : *Anciens inventaires et catalogues de la Bibliothèque nationale* (Paris, 1901, in-8°), les Catalogues de Nicolas Rigault et de Pierre et Jacques Dupuy, qui furent les prédécesseurs de Nicolas Clément dans la première moitié du xvii<sup>e</sup> siècle.

3. Ch.-V. Langlois, *id.*, p. 24.

préoccupation. Nicolas Clément, de 1675 à 1684, avait établi sur registres un premier catalogue, véritablement méthodique, où les 35.000 volumes que possédait alors la Bibliothèque du roi étaient répartis en vingt-trois divisions, formant sept volumes in-folio, complétés par six volumes de tables, alphabétiques pour les auteurs et analytiques pour les anonymes. Il devait, à partir de 1688, entreprendre un second catalogue où les cadres de son classement étaient améliorés.

Dès 1697 était posée d'une manière précise par le savant danois Rostgaard et par Nicolas Clément lui-même la question de l'impression du catalogue. Quand on s'y décida, en 1735, la Bibliothèque comptait environ 66.000 volumes. En 1739, la publication commença pour quelques-unes des séries les plus importantes : Théologie, Belles-Lettres, Droit. Les catalogues imprimés du XVIII<sup>e</sup> siècle, plus ou moins interfoliés, « truffés » d'additions, allaient servir jusqu'au second Empire.

Ce n'est pas vaine curiosité rétrospective que de s'attacher à les bien connaître. Ils contribuent parfois à des identifications difficiles et restent précieux par la richesse et la précision de leurs dépouillements. Ils peuvent fournir à l'histoire, à l'histoire littéraire surtout, d'utiles indications sur les sources de certains auteurs.

Le cadre de classement de ces anciens catalogues est, dans ses grandes lignes, toujours en usage. Sans doute, tant que la Bibliothèque royale est restée de proportions qui nous paraissent relativement modestes aujourd'hui, le classement par séries a offert des commodités évidentes pour les recherches et aussi une satisfaction pour l'esprit assez naturelle. Les grandes divisions du Département des Imprimés, fixées par Clément, dessinent une sorte de tableau des connaissances humaines à l'époque de Louis XIV. Clément s'y mouvait à l'aise. Nous sommes, deux siècles et demi plus tard, constamment gênés par ces divisions traditionnelles qui n'étaient déjà plus satisfaisantes pour les Encyclopédistes<sup>1</sup>.

Le plus grave, c'est qu'elles ont servi et continuent de servir

1. Elles avaient pourtant été l'objet de subdivisions et de remanements, compliqués à ce point qu'il avait fallu imprimer quatre volumes de tableaux de concordance.

de base à la disposition des livres sur les rayons. L'adoption de cette règle a été génératrice de bouleversements constants et, depuis cent cinquante ans, bien redoutables.

\* \* \*

Avec la Révolution commença pour la Bibliothèque, et par une brusque rupture d'équilibre, une nouvelle période. C'est en masse qu'y entrèrent les ouvrages provenant d'établissement religieux ou de collections d'émigrés, qui, après leur confiscation, avaient été placés dans des centres spécialement constitués pour les recueillir et que l'on appela dépôts littéraires. Il faut y ajouter ceux qui vinrent de l'étranger à la suite des conquêtes de nos armées.

Ce qui avait pu s'accorder à l'ancienne Bibliothèque du roi — compte tenu des enrichissements du XVIII<sup>e</sup> siècle, de l'entrée de collections telles que celles de Camille Falconet ou de Fontanieu — locaux, personnel, catalogues, tout devenait insuffisant. Cette disproportion entre la masse des acquisitions, que venaient accroître encore le dépôt légal réorganisé, et les moyens de les enregistrer à l'entrée et de les cataloguer, ne s'atténuera que longtemps après, et seulement très partiellement.

Parmi tous les problèmes qui se posèrent alors à la fois, il fallait choisir, et l'homme qui dirigea le département des Imprimés pendant près de quarante ans, Van Praet, eut le mérite de savoir choisir; il alla au plus pressé. M. Léopold Delisle, évoquant cette attachante figure, a bien montré comment Van Praet « comprit le parti qu'on pouvait tirer des prodigieux événements dont la France fut le théâtre à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il faut lui savoir gré d'avoir entrevu que jamais pareille occasion ne se représenterait de recueillir tant de trésors... Ni le manque de place, ni l'insuffisance de personnel ne l'inquiétait... C'est par dizaine de milliers qu'il trouva moyen d'intercaler de sa propre main, dans les anciennes séries, des volumes ou des pièces de grande valeur qu'il avait tirés des dépôts littéraires ou des magasins des libraires... Il dut laisser

entassés, à tous les coins de la bibliothèque, sans apparence de classement, des multitudes de livres. Sa mémoire lui tenait lieu de catalogues...<sup>1</sup> » Et Paulin Paris, qui avait été le témoin de cette étonnante activité, précise : « Il remit à des jours moins surchargés le soin de revêtir tous ces volumes de l'estampille, de la lettre et du numéro d'ordre qui, seuls, pouvaient constater la propriété nationale<sup>2</sup>. » Opération bien nécessaire pourtant, puisque chacun dénonçait les abus auxquels le prêt au dehors ne cessait de donner lieu. Y a-t-il de l'exagération dans cette note manuscrite de Naudet : « Une enquête constaterait la disparition de 150.000 volumes depuis quarante ans<sup>3</sup> » ? Les collègues de Van Praet eux-mêmes croyaient devoir écrire : « Que pouvait seul ou presque seul cet homme admirable contre les difficultés toujours croissantes ? Lorsqu'il possédait encore la plénitude de ses forces, il eut la noble et peut-être l'imprudente confiance de suffire presque sans auxiliaire à ses devoirs : mais l'âge vint, les facultés s'affaiblirent, le nombre des publications françaises croissait en même temps que cet affaiblissement ; les productions des littératures étrangères se développaient dans une proportion vraiment effrayante, et malgré tout cela, les ressources de l'établissement ne s'étaient pas augmentées<sup>4</sup>... »

Il fallut longtemps pour que le problème des catalogues fût posé d'une manière claire. Au lendemain de la Révolution de juillet, le 13 octobre 1830, le Conservatoire et son président, qui était alors Van Praet, adressaient au Gouvernement et aux Chambres, un *Mémoire... relatif à l'état et aux besoins de la Bibliothèque*<sup>5</sup>. Ce rapport, fort bien rédigé, demandait un crédit pour les acquisitions extraordinaires et imprévues, un crédit pour les acquisitions ordinaires et les reliures. Il n'y était pas question des catalogues.

1. *Catalogue général des Imprimés*, t. I, Introduction, p. xviii.

2. Paulin Paris, *De la nécessité de commencer... le catalogue général*, 2<sup>e</sup> édition, Paris, Techener, 1847, p. 20.

3. Note manuscrite de Naudet en marge de la pièce suivante, p. 6.

4. *Première lettre des Conservateurs de la Bibliothèque royale à Monsieur le Ministre de l'Instruction publique* (5 mars 1839. Signé : Jomard, Hase, Raoul-Rochette, Letronne, Champollion-Figeac, Magnin, Lenormant, Guérard, Reinaud, Duchesne aîné, Ballin, Du-beux). Paris, impr. de H. Fournier (s. d.), in-8°, 27 p. (exemplaire annoté par Naudet).

5. Léon Vallée, *La Bibliothèque nationale, choix de documents pour servir à l'histoire de l'établissement et de ses collections*. Paris, Terquem, 1894 (n° 703).

Mais une génération nouvelle de savants et d'érudits apparaissait, plus exigeante assurément que la précédente, plus avide de puiser à des sources inexplorées. Le grand renouveau des études historiques, qui se manifestera par la création de la *Collection des documents inédits*, par de vastes enquêtes dans les dépôts d'archives, par une première tentative de catalogue général des manuscrits des bibliothèques des départements, ne pouvait se produire sans que la Bibliothèque nationale en connût les effets. Partout l'on retrouve la volonté ferme de Guizot, ministre de l'Instruction publique. Il sut traduire en un texte clair, — l'ordonnance du 14 novembre 1832, — les conclusions de la Commission que le gouvernement avait réunie, l'année précédente, sous la présidence de Cuvier, en vue d'étudier l'organisation de la Bibliothèque et de lui donner « cette unité de direction sans laquelle il ne peut exister qu'anarchie et confusion<sup>1</sup> ». La Commission, sans insister sur ce point, appelait enfin l'attention sur « les lacunes immenses du catalogue<sup>2</sup> ».

Et cependant, sept ans plus tard, un des successeurs de Guizot, M. de Salvandy, auquel l'organisation des bibliothèques françaises doit tant, pouvait écrire<sup>3</sup> : « Les abus signalés en 1832 n'ont pas été détruits... Les catalogues n'ont pu être dressés; l'œuvre d'un inventaire général n'a même pas été tentée... Les Chambres, frappées du désordre progressif où l'accumulation même de nos richesses bibliographiques a plongé la Bibliothèque du Roi, ont voté, sur ma proposition, l'emploi d'annuités montant à 1.264.000 francs pour inventorier enfin, pour cataloguer, pour restaurer, pour régulariser, pour compléter cet immense dépôt. »

Les conservateurs des départements eurent à cœur de répondre à ces reproches. Ils se flattaient d'achever le catalogue en huit ans, pourvu que le crédit annuel de 80.000 francs,

1. Rapport au roi, par Guizot, dans *Recueil des décrets, ordonnances, arrêtés et règlements concernant le régime de la bibliothèque royale* (an IV-1847). Paris, Guiraudet et Jouaust, 1848, p. 35.

2. *Rapport sur les besoins du Museum d'histoire naturelle et sur la Bibliothèque nationale*. Paris, Impr. royale, 1834.

3. Rapport au roi, du 22 février 1839, dans *Recueil des Décrets, ordonnances, arrêtés et règlements...* [op. cit.], p. 69.

que le ministre de Salvandy avait fait inscrire au budget, fût maintenu. Ils écrivaient le 5 mars 1839 : « ...En 1836, on avait en moins de quatre ans, estampillé plus de 100.000 volumes, aujourd'hui les résultats de l'opération sont doublés... Aujourd'hui, après deux mois de travail (les travaux de catalogue venaient d'être entrepris) 25.000 cartes ont été déjà faites...<sup>1</sup> » Cependant, je relève en marge de la lettre publiée par les conservateurs cette annotation suggestive de la main de Naudet : « Qu'a-t-on fait pour détruire ce désordre? Depuis huit ans, il n'a pas été catalogué 8.000 volumes, et il en est entré 80.000 à la bibliothèque<sup>2</sup>... »

Les hommes qui, après Van Praet, dirigèrent le département des Imprimés, Charles Lenormant puis Magnin, eurent le mérite de faire établir les cartes d'un très grand nombre d'ouvrages non cotés. Naudet, administrateur depuis 1839, bien que les règlements alors en vigueur ne lui accordassent que des pouvoirs limités, tenta de donner à ces travaux une impulsion vigoureuse. Par des mémoires, par des brochures, par des interventions parlementaires, on le pressait de faire davantage : publier un nouveau catalogue.

Il faut relire, malgré tout ce qu'il a d'excessif, le réquisitoire que Paulin Paris, conservateur-adjoint au département des Manuscrits, publiait à la même époque sous ce titre cruel : *De la Bibliothèque royale et de la nécessité de commencer, achever et publier le Catalogue général des livres imprimés*<sup>3</sup>. « Il reste à faire ce qui restait en 1754, en 1784, en 1828, en 1832, en 1837 et en 1840 : le catalogue de tous les livres imprimés de la Bibliothèque du roi. »

« Ne nous plaignons pas, écrivait Naudet en 1837, de l'impatience très légitime des Chambres, du Gouvernement, du public, dans l'attente d'un ouvrage si important et si utile<sup>4</sup> » Il avouait les tâtonnements, les erreurs, mais invoquait aussi

1. *Op. cit.*, p. 23.

2. *Ibid.*, p. 8.

3. *Op. cit.*

4. Rapport au ministre, par Naudet, directeur : *Sur la situation du Catalogue du département des Imprimés*, 20 février 1847. On lit dans le rapport de Fortoul, ministre de l'instruction publique, à l'Empereur (22 janvier 1855), que les acquisitions et la reliure absorbèrent presque intégralement les crédits de catalogue (*Catal. de l'Histoire de France*, t. I, p. vi).

le nombre des cartes établies, cartes de matières et d'auteurs, l'ordre mis dans les magasins. Quelques mois plus tard, Salvandy, dans son rapport au roi sur la nomination d'une Commission chargée d'étudier l'organisation de la bibliothèque (5 janvier 1848), pouvait annoncer : « Les immenses travaux préparatoires qu'exigeait la confection du Catalogue sont près d'être achevés. Deux cent quarante mille volumes, recueillis autrefois dans les établissements confisqués, et qui, jusqu'en 1843, étaient perdus pour le service public, lui sont désormais acquis, par un rangement méthodique et définitif... Le catalogue de plusieurs parties de la bibliothèque est achevé... Cependant, l'œuvre entreprise est loin de toucher à sa fin. » Il soulignait « les difficultés de la matière, les divergences d'opinion entre tous les hommes compétents, et les changements de système qui ont été la conséquence de ces divergences et de ces difficultés. »

La vivacité même des polémiques est bien le signe que ces questions intéressaient un large public. C'est toute une littérature qui s'épanouit autour de la Bibliothèque, fort instructive encore aujourd'hui. On trouvera dans le précieux recueil de Léon Vallée la liste de ces brochures<sup>1</sup> et libelles dont certains furent passionnés<sup>2</sup>.

Ces hésitations, ces atermoiements, ces retards, il était, il est encore aujourd'hui aisé de les dénoncer. Plaignons plutôt les hommes de ces années *quarante* pour la faiblesse des moyens qui leur étaient donnés. Ministre équitable, Salvandy rappelait la plus grave des difficultés qu'ils rencontraient

1. Les érudits n'étaient pas seulement préoccupés par l'état du catalogue du département des Imprimés. En quelques mois parurent, formant un ensemble et animées par une même intention, les brochures suivantes : *Observations sur les catalogues de la Collection des estampes*, par Duchesne aîné, conservateur (Mars 1847). Gab. Jousset (Vallée, n° 400). — *De la collection géographique créée à la Bibliothèque royale...* par Jomard, conservateur. Paris, Duverger, 1848 (Vallée, n° 557). — *Lettre à M. P. Paris...* (sur les catalogues et inventaires du Cabinet des médailles) par Raoul Rochette. Paris, Techener, 1847 (Vallée, n° 1242). — *Etat actuel des catalogues des manuscrits* (1<sup>er</sup> mars 1847) par Champollion-Figeac. Paris, Firmin-Didot (Vallée, n° 236). Il est à noter que le catalogue des *Manuscrits français de la Bibliothèque du Roi...* par Paulin Paris, parut en 7 volumes in-8° de 1838 à 1848.

2. Tout prétexte était bon pour raviver d'anciennes querelles ou pour mener contre Naudet de nouvelles attaques. C'est l'affaire de l'acquisition des vases de Bernay, qui datait de 1831, et dont Raoul Rochette et Carnot, ancien ministre de l'Instruction publique, discutèrent encore par brochures, en 1850. (Vallée n° 157, 158, 1238 et suiv.). C'est Achille Jubinal qui attire l'attention publique sur le nombre incalculable de livres votés ou égarés, à propos d'une lettre de Montaigne (Vallée n° 567 et 569). Ce sont enfin, à partir de 1848, à propos de la fameuse affaire Libri, les interventions de Paul Lacroix, Lalanne, Bordier, Mérimée, Bourquelot, etc.

chaque jour : « l'incertitude du siège définitif de la Bibliothèque du roi, l'ajournement des restaurations indispensables du local actuel dont quelques parties s'écroulent et dont toutes demandent des réparations urgentes; l'insuffisance et l'insalubrité du local où s'exécutent les travaux préparatoires du catalogue : toutes circonstances qui ont rendu tout travail difficile, toute disposition précaire et incomplète ». Il n'est, pour bien se représenter cet état des choses, que de lire des *Lettres* écrites en 1845 avec tant de verve par le comte Léon de Laborde *sur l'organisation des bibliothèques dans Paris*<sup>1</sup>. La discussion était depuis longtemps ouverte. Pour la Bibliothèque royale, que l'on voulait éloigner de la rue Richelieu, on avait proposé successivement le Louvre, le Palais-Mazarin, l'église de la Madeleine, la Monnaie, la place Saint-Sulpice, la pépinière du Luxembourg, l'Hôpital de la Charité, les jardins du Palais Bourbon, la place de l'hôtel-de-Ville, bien d'autres lieux encore. Des plans avaient été établis, et l'architecte Visconti avait poussé très loin quelques-unes de ces études. Les dernières années de la Monarchie, les premiers mois de la République avaient vu se préciser le plan du transfert au Carrousel et aux Tuileries. Et un bibliothécaire combattait ce projet sacrilège dans une pièce en vers qu'il intitulait : *Plaintes de la bibliothèque nationale au peuple français et à ses représentants*<sup>2</sup>.

« ...Est-il sort plus cruel, surtout moins mérité,  
Que celui qui poursuit mes bibliothécaires?...  
En vain depuis vingt ans, pour calmer mon effroi  
Sans cesse l'on me dit qu'on s'occupe de moi;  
Tout ce que j'entends dire et m'afflige et m'irrite.  
Mais aujourd'hui j'apprends qu'on me prépare un gîte;  
Au Louvre on veut porter mes pénates, dit-on. »

Ainsi la discussion se prolongeait, mettant aux prises des hommes, — administrateurs, conservateurs, savants éminents, architectes, — qui avaient en commun l'amour de leur maison, mais qui ne s'entendaient pas sur les moyens de la bien servir.

1. Paris, A. Franck, février, mars, avril 1845.

2. Paris, Techener, juillet 1848 in-8°, 33 p.

Comprirent-ils qu'ils laissaient passer un moment unique, et qui ne devait plus se retrouver? Tout était encore possible, sinon facile, dans ce milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, si l'on avait considéré l'ensemble des problèmes que pose le développement de la Bibliothèque nationale.

Tous sont liés, et nous le voyons assez aujourd'hui. C'est une vue imparfaite des choses que de les traiter séparément. Il faut considérer en même temps l'état des dépôts et les possibilités d'accroissement qu'ils permettent, le mode de classement des livres sur les rayons et les entreprises de catalogues.

Un plan d'ensemble, des solutions simples et hardies eussent évité à des générations de bibliothécaires de lourds et rebutants travaux dont ils ne devaient jamais espérer voir le terme. Que de science dépensée ainsi, dont il nous arrive encore, en utilisant les anciennes cartes, d'éprouver la sûreté! Mais, au total, c'est Mérimée qui a raison lorsque, dans son rapport de 1858, il affirme qu'il y a « une contradiction entre le respect étroit des règles, des procédés de classement, et la facilité avec laquelle on abandonne une tâche entreprise. »

Retenons toutefois les noms de quelques hommes clairvoyants. D'abord celui de Romain Merlin, conservateur du dépôt de la Librairie au ministère de l'Intérieur, qui signala avec force le danger de plus en plus redoutable de l'intercalation des livres nouveaux au milieu des séries anciennes, ce qui entraînait périodiquement des remaniements dans les magasins et compliquait à l'excès les cotes<sup>1</sup>. Puis celui de Paulin Paris, qui, réclamant avec vivacité la publication du catalogue, demandait qu'on l'arrêtât à 1846 et qu'on ouvrit à cette date une nouvelle série. Ainsi l'ancien fonds serait traité séparément. Cinquante ans plus tard, quand il devait s'agir de publier le *Catalogue général*, qui se poursuit actuellement, que n'a-t-on relu Paulin Paris et que n'a-t-on arrêté à une date précise et claire pour tous, celle de l'année qui devait terminer le siècle, cette entreprise considérable?

Les plus grands esprits évoquaient avec angoisse ces diffi-

1. *Réflexions impartiales sur le catalogue des Livres imprimés de la Bibliothèque royale.* Paris, impr. Bouchard-Hazard, 1847. (Vallée, n° 708.)

ciles questions. J'ai retrouvé dans l'*Avenir de la Science*, écrit en 1848, cet avertissement d'Ernest Renan avant son entrée au département des Manuscrits : « Si la Bibliothèque nationale continue à s'enrichir de toutes les productions nouvelles, dans cent ans elle sera absolument impraticable et sa richesse même l'annulera<sup>1</sup>. »

Mais Renan indique ce qui lui paraît être le remède : « Je ne conçois qu'un moyen de sauver cette précieuse collection et de la conserver maniable, c'est de la clore et de déclarer, par exemple, qu'il n'y sera plus admis aucun livre postérieur à 1850. Un dépôt séparé serait ouvert pour les publications plus récentes. Il y a évidemment une limite où la richesse d'une bibliothèque devient un obstacle et un véritable appauvrissement par l'impossibilité de s'y retrouver. Cette limite, je la crois atteinte<sup>2</sup>. » Dans le « vieux pourana » de Renan, ces pages restent vivantes. Mais qui aurait pu alors suivre le jeune philosophe dans ses anticipations et ses rêves ? Des solutions de cet ordre, et qui demain paraîtront plus urgentes, il est possible que l'avenir les reprenne.

\* \* \*

J'ai voulu rappeler quelques témoignages d'une époque où furent vraiment posés pour la première fois et débattus publiquement les problèmes permanents qui intéressent la Bibliothèque nationale. Ils devaient recevoir avec l'administration de Taschereau une solution partielle.

Le décret du 24 janvier 1852 créait un emploi d'administrateur-adjoint spécialement chargé de surveiller et de diriger les travaux de catalogue. Taschereau à peine nommé, avant même de devenir, en remplacement de Naudet, administrateur-général, étendit sa fonction. Il avait la vue des ensembles. L'entreprise du catalogue lui apparut devoir être menée en même temps qu'une transformation complète du départe-

1. *L'Avenir de la Science* (1848), p. 250.

2. *Ibid*, note 106. On retrouve à travers toute l'œuvre de Renan ce souci de l'organisation du travail intellectuel (voir *L'Enseignement supérieur en France dans Questions contemporaines*, 1868; et aussi *Peut-on travailler en Province?* 1889, dans *Feuilles détachées*).

ment. Ici les dates ont leur valeur : 1852, établissement du plan des catalogues méthodiques; 1854, nomination de Labrouste à l'emploi d'architecte en chef; 1855, publication du tome I<sup>er</sup> du *Catalogue de l'Histoire de France*; 1859, approbation du programme général de reconstruction établi par Taschereau et Labrouste. Plans de construction, d'installation des collections dans leurs nouveaux magasins, d'organisation rationnelle du service public, de publication de catalogues iront de pair pendant vingt ans. La Bibliothèque nationale devait ressentir longtemps l'impulsion que Taschereau lui donna.

Les travaux de la Commission de 1847-1848 avaient été interrompus par la Révolution de février. En 1850 une commission nouvelle fut constituée. Mérimée a noté qu'à la même date, à la suite d'un débat à la Chambre des Communes, une commission analogue avait fonctionné auprès du *British Museum*. « Les conclusions adoptées dans les deux pays sont diamétralement opposées. En France, on a résolu la rédaction d'un catalogue par ordre de matières; en Angleterre, on a préféré qu'il soit alphabétique. » Ici on s'est décidé pour l'impression, et là on l'a arrêtée. « Nous ne pouvons nous empêcher de remarquer d'un côté une aspiration vers la perfection, qui ne tient compte ni du temps ni des difficultés; de l'autre, un esprit pratique qui saisit avec empressement les moyens les plus prompts d'arriver à un résultat utile. »

Mérimée écrivait en 1858, quand déjà apparaissaient les défauts essentiels du système adopté en France. On avait adopté le principe d'un catalogue méthodique qui, malgré les transformations des grandes disciplines scientifiques, maintenait dans leur ensemble les cadres établis à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle. Quatre volumes consacrés à l'Histoire de France (lettre L) et un volume consacré à la Médecine (lettre T) avaient été publiés. Travail immense et bien souvent admirable. Les chercheurs utilisent aujourd'hui encore avec bonheur le *Catalogue de l'Histoire de France* qui n'a pas été remplacé. Mais sa préparation supposait « une refonte entière des anciens clas-

1. Rapport présenté à S. Exc. le ministre de l'Instruction publique... par M. P. Mérimée, ... au nom de la Commission chargée d'examiner les modifications à introduire dans l'organisation de la Bibliothèque impériale (27 mars 1858). — Paris, Impr. impériale. In-4° 34 p. (p. 17).

sements qui ne pouvait s'accomplir sans amener de grandes perturbations dans le service public, puisque, pendant une période plus ou moins longue, on était privé du bénéfice des anciens catalogues et des anciens classements, sans avoir à profiter des avantages de nouveau système<sup>1</sup>. »

La Commission de 1850 prévoyait de soixante à soixante-douze volumes de format in-quarto. Et il ne s'agissait de cataloguer que 1.500.000 ouvrages et pièces imprimés<sup>2</sup>. Dès 1857, après cinq volumes parus, on s'effraya et l'on pria une nouvelle Commission d'examiner les modifications à introduire dans l'organisation de la Bibliothèque impériale et d'étudier de nouveau le problème.

Mérimée, sénateur, membre de l'Académie, haut fonctionnaire, fut appelé à présider cette commission. L'ancien chef de Cabinet du comte d'Argout était devenu en 1834, inspecteur général des monuments historiques<sup>3</sup>. Il avait, d'année en année, développé une précieuse expérience des questions administratives, et l'ayant fait servir à la sauvegarde de nos richesses monumentales, il lui était aisé, avec sa souple intelligence, d'aborder les problèmes posés par la bibliothèque.

Il avait accepté une tâche difficile, et les lettres qu'il écrivit pendant les mois de l'hiver 1858, montrent bien qu'il la prit au sérieux : « J'ai passé aujourd'hui sept heures dans l'exercice de mes fonctions qui ont beaucoup de rapport avec celles que remplit Hercule auprès d'Augias. Je regrette bien de n'avoir pas les épaules de ce héros. » (A madame de la Rochejacquelein, 20 janvier)<sup>4</sup>. « Vous me croyez apparemment la bosse de la destruction puisque vous m'accusez de vouloir porter la hache dans la Bibliothèque impériale. Si vous connaissiez cet établissement, vous changeriez d'opinion sans doute... Le désordre y est arrivé à un point qui passe toute croyance... Depuis les bâtiments, qui tombent en ruines, jusqu'aux livres qui se

1. L. Delisle, *Introduction au Catalogue général*, p. xxvii.

2. *Catalogue de l'Histoire de France*, t. I (Voir la dédicace de Fortoul, p. II et l'introduction de Taschereau, p. xi).

3. Sur l'activité de Mérimée au service des Monuments historiques on lira l'introduction, si parfaitement documentée, de M. Maurice Parturier à son édition des *Lettres de Mérimée à Ludovic Vitet*. (Paris, Plon, 1934).

4. Prosper Mérimée, *Une correspondance inédite*. (Paris, Calmann-Lévy, 1897), p. 144.

cachent dans tous les recoins, il faut tout réorganiser. La besogne n'est pas mince et pour moi particulièrement difficile, attendu que je connais et pratique comme amis la plupart de monstres de ces lieux. Je suis désolé de leur faire de la peine et je dois leur dire qu'ils font très mal leur besogne... » (à la même, février-mars 1858.)

Mais c'est à Panizzi surtout qu'il se confie, à Panizzi, administrateur en chef du *British Museum*, avec qui il entretient une correspondance qu'il poursuivra jusqu'à sa mort<sup>1</sup>. Cet Italien de Modène, réfugié politique, était entré en 1831 au département des Imprimés de Londres. Les problèmes qui s'y posaient étaient alors les mêmes que ceux qui se posaient à Paris : classement défectueux, lacunes, etc., etc. Après que la Chambre des Communes eut nommé en 1836 un Comité chargé de procéder à une enquête sur cette situation, c'est le projet de réorganisation de Panizzi qui fut adopté et dès 1837, il était nommé conservateur. Ce qu'il fit pour la réforme du catalogue, mais surtout pour l'agrandissement de la bibliothèque et la création de la salle de travail, est resté mémorable. Mais déjà ses contemporains en avaient été frappés, et Mérimée le premier. Il venait de consacrer à cette œuvre, dans le *Moniteur*, un article d'une grande précision. C'est à Panizzi qu'il devait demander d'abord de l'assister de ses conseils.

« C'est vous, lui écrit-il le 25 janvier, qui êtes la cause de tous mes tourments, en faisant votre diable de bibliothèque qui empêche M. Fould de dormir. Il veut en avoir une aussi... Depuis quelques jours je préside la commission chargée de porter la lumière dans cette noire caverne. Nous avons envie de bien faire; mais pour bien faire, il nous faudrait avoir des hommes et de l'argent. Je ne sais où les trouver. Vous devriez bien venir nous organiser notre affaire... »

1. Mérimée, *Lettres à Panizzi, 1850-1870*, publiées par Louis Fagan, du Cabinet des Estampes du *British Museum* (Paris, Calmann-Lévy, 1884, 2 vol.). Je dois à l'obligeance de M. Jossierand, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, dont les travaux sur Mérimée font autorité, communication de ces lettres à Panizzi, qui sont conservées au *British Museum* (Dossier 36718). Entré au *British Museum* en 1831, Panizzi en avait été nommé bibliothécaire en chef en 1856. C'est lui qui avait conçu, en 1852, l'organisation du nouveau *reading room*. En avril-mai 1858, Mérimée, envoyé en mission officielle au *British Museum*, fut l'hôte de Panizzi dont il était l'ami de longue date. C'était son neuvième séjour en Angleterre. Voir l'article de Mérimée sur *La nouvelle salle de lecture au British Museum* (*Moniteur* du 26 août 1857), publié dans *Œuvres complètes de Prosper Mérimée. Etudes anglo-américaines*, par Georges Connes. (Paris Champion, 1930.)

« La Bibliothèque impériale me fait mourir à petit feu. Vous savez que je suis non seulement président, mais encore rapporteur de la commission, le tout pour avoir répété comme un perroquet quelque chose de ce que je vous avais entendu dire à Londres. Vous êtes la cause innocente de mes maux... » (15 février.)

Enfin, le 27 mars, Mérimée écrit à son ami Joly Leterme, architecte des monuments historiques à Saumur : « ...A mes fonctions de président, on avait ajouté celles de rapporteur... Enfin, ce jourd'hui à deux heures de relevée mon rapport dûment paraphé a été remis à S. Exc... Je suis tout éreinté encore de l'accouchement laborieux d'un rapport de 60 pages. »

On le comprend aisément. Rien de plus pénétrant, de plus lucide que ce rapport où Mérimée s'est appliqué à enfermer, d'un style dense, tant d'observations recueillies au cours de son enquête. Ce n'est plus assurément le ton des lettres. « Profondément affligés de la situation où se trouve la Bibliothèque, » les membres de la Commission ont voulu relire les procès-verbaux des Commissions qui ont précédé la leur et ils n'ont « pas été moins frappés de ce qu'il y a d'excellent dans leurs propositions, que de l'espèce de fatalité qui en a toujours prévenu l'exécution. » Ils apportent des remèdes : préciser et améliorer la situation des fonctionnaires; assurer un bon recrutement; assurer l'autorité de l'administrateur général qui n'est « ni réelle, ni bien clairement définie »; substituer au Conservatoire irresponsable « un seul chef, qui prendrait le nom de directeur, et administrerait réellement sous sa responsabilité personnelle »; supprimer les abus du prêt au dehors. Qu'il s'agisse du service public, du dépôt légal, des acquisitions, de l'aménagement des services, les remarques de Mérimée restent vraies et pertinentes.

C'est aux catalogues qu'il donne la plus large place<sup>1</sup> : c'est, à ses yeux, « la question la plus difficile ». Au total, elle « se réduit à ceci : Vaut-il mieux avoir un travail bibliographique

1. A Francisque Michel, 3 février : « Plaignez-moi, il faut que j'étudie le système des catalogues, ce qui est peu récréatif ». (*Œuvres complètes, Lettres à Francisque Michel*, Paris, Champion, 1930, p. 128).

achevé, ou bien un catalogue général? Nous répondrons : — Un catalogue général<sup>1</sup> ».

Il avait tout pesé, interrogé Panizzi sur les règles adoptées par le *British Museum*, lui avait confié ses observations et ses doutes. « Ne trouvez-vous pas étrange, lui écrit-il le 15 février, qu'on imprime avant d'avoir levé les cartes de toute la collection? Il y a encore un nombre immense de volumes *non portés*, classés seulement, et *grosso modo*, par ordre de matières. On y met un rond de papier avec une lettre indiquant la division à laquelle on *suppose* qu'ils appartiennent. Plus tard, lorsqu'on en viendra à la rédaction de la lettre, on lèvera la carte. En un mot on fait sur chaque volume deux examens, l'un superficiel, l'autre définitif. Ne serait-il pas mieux de commencer par le dernier, et de n'imprimer que lorsqu'on aurait levé toutes les cartes. »

Il reproche au *Catalogue de l'Histoire de France* ses omissions et aussi des insertions étrangères à son sujet. « Bref, ce catalogue me paraît la preuve la plus évidente qu'un catalogue méthodique est une absurdité. » (A Panizzi, 8 avril.)

Mais le plus grave est ceci : « Nos conservateurs disent que les livres doivent être disposés sur les rayons par ordre de matière, *exactement* dans le même ordre que dans le catalogue. De là, nécessité de les remuer sans cesse, à mesure qu'une intercalation a lieu ». Il convient « de substituer au système d'*intercalation* un système d'*immobilisation*, de fixer définitivement la place de chaque volume, quitte à faire des intercalations dans le catalogue ». (A Panizzi, 15 février.)

Il reste bien utile encore de relire le rapport de Mérimée, de noter sa proposition, si claire, d'arrêter l'ancien fonds à une date déterminée, qui aurait pu être le 1<sup>er</sup> janvier 1859.

Ainsi, de Paulin Paris à Renan, et de Renan à Mérimée, l'idée avait cheminé. A mesure que les années passaient et que les collections s'étendaient, elle devenait tout ensemble plus urgente et d'une réalisation plus difficile. Il faudra bien qu'elle soit reprise un jour.

1. Taschereau avait pourtant aperçu le danger : « Je ne devais pas oublier que j'avais à faire un Catalogue et non une bibliographie, à relever et à classer les titres de nos volumes et non à en faire la table des matières. » *Catalogue de l'Histoire de France*, t. 1<sup>er</sup>, p. xi.

\* \* \*

En 1874, Léopold Delisle succédait à Taschereau. Il arrêtait un programme de réalisations urgentes. Les catalogues qui étaient en cours d'exécution avant 1875 seraient achevés et mis à la disposition du public avec des tables et des compléments. Les travaux de l'inventaire général prévu par le décret de 1858 seraient menés à leur terme. Ainsi tous les fonds imprimés se trouveraient pour la première fois entièrement cotés et sur un plan qui permit « d'en faire servir les articles au catalogue général de la bibliothèque<sup>1</sup> ». Enfin les livres entrant journallement à la bibliothèque devaient recevoir une place immuable, être catalogués une fois pour toutes et annoncés au public dans les catalogues périodiques qui furent, dès 1874, le *Bulletin mensuel des publications étrangères* et, à partir de 1882, le *Bulletin des récentes publications françaises*.

C'est dans ses notes de service, dans les *Règles* qu'il rédigea pour la confection des cartes, dans ses *Instructions... pour la mise et le maintien en ordre des livres...*, que Léopold Delisle a laissé ses meilleurs enseignements. Ce grand bibliothécaire avait compris qu'en matière de classement et de catalogue, le provisoire, les solutions d'attente, la facilité en un mot sont néfastes. Il faut lui savoir gré d'avoir introduit dans les méthodes de travail du département des Imprimés une rigueur qu'on n'avait pas connue avant lui.

Cependant qu'on liquidait les entreprises du passé, on s'accordait à penser qu'il fallait adopter un plan nouveau qui tint compte des conclusions de la Commission de 1858, en vue de l'établissement et de la publication du catalogue général. Les difficultés étaient telles qu'il fallut encore près de vingt ans d'études et la réunion de deux commissions pour que des décisions définitives pussent être prises, telles que Georges Picot les exposa en 1893 dans son rapport si complet<sup>2</sup>. Le tome premier du *Catalogue général*, « série auteurs », paraissait

1. Introduction, p. xxx.

2. Rapport présenté par M. Georges Picot... au nom de la Commission des Bibliothèques nationales et municipales chargée d'examiner l'état de l'inventaire des Livres imprimés de la Bibliothèque nationale et les moyens d'en effectuer l'impression. Paris, Impr. nationale, 1894. In-4°, IV-76 p.

en 1897, précédé d'une introduction magistrale où Léopold Delisle définissait une doctrine qui avait jusqu'alors fait défaut.

Mais le programme établi par la Commission de 1893 devait être vicié par une erreur fondamentale. Au lieu de ne comprendre dans le catalogue que les ouvrages entrés antérieurement à une date précise — et celle de 1900 eût été la meilleure — on a voulu insérer dans chacun des tomes successifs les ouvrages les plus récemment acquis ou déposés. Le nom de l'auteur a été la seule règle. D'où une disparité, qui devait s'accroître à mesure que l'entreprise se prolongeait. Le premier volume (auteurs commençant par la lettre A) n'est plus à jour depuis 1897, alors que les plus récents (lettre P) le sont jusqu'en 1935. « La matière de chaque volume, écrivait Georges Picot, sera complète au moment où le bon à tirer de la première feuille sera donné. A la date de ce bon à tirer les additions seront arrêtées<sup>1</sup>. »

Léopold Delisle, généralement plus clairvoyant, devait accepter et justifier ce système de publication et le formuler de la manière la plus explicite : « Nous nous sommes imposé la loi de mentionner dans chaque volume du Catalogue des livres qui arrivent à la Bibliothèque au cours de l'impression... C'est... une circonstance qui empêche de fixer d'avance avec précision l'étendue de l'entreprise. L'accroissement annuel des collections est, en effet, considérable<sup>2</sup>... » De toutes les critiques bibliographiques de détail qui ont salué l'apparition du catalogue général, nous ne voulons rien retenir ici. Mais comment ne pas noter cet aveu ? Le système adopté ne pouvait se justifier que par une rapidité d'exécution que les moyens dont le département des Imprimés dispose ne permettaient pas d'assurer. Mais la commission n'a voulu considérer ni ces moyens, ni la nécessité d'aller vite. Elle a pris des engagements indéterminés, et nous en avons connu les effets.

Assurément, il est déplorable qu'un catalogue commencé il y a quarante ans ne soit pas encore achevé et que cette

1. *Op. cit.*, p. 53.

2. Introduction, p. LXXIV.

publication continue de peser lourdement sur le département des Imprimés au détriment d'autres entreprises que l'on aurait pu utilement envisager. Il n'en reste pas moins que l'intérêt suscité par le *Catalogue général* dans le monde savant, et jusque dans les plus lointaines bibliothèques de l'étranger, n'a cessé de croître. On sait qu'il est l'œuvre d'excellents bibliographes qui y ont appliqué des méthodes dont la sûreté est justement appréciée et se maintient sous la direction de M. de la Roncière et de M. Rastoul. Je ne retiendrai comme preuve du prestige et de l'utilité de cette grande entreprise que l'accord passé avec les bibliothèques américaines qui a permis d'en accélérer la publication. C'est ainsi que quarante-deux volumes ont pu être publiés depuis 1929, sur les cent trente-cinq que le catalogue général comprend à ce jour, et qui l'ont conduit de l'article Lemoisne à l'article Philippe. Nous sommes sûrs d'en voir la fin aux environs de 1940.

Ainsi nous aurons exécuté la première partie — et la plus importante — du vaste plan tracé par Léopold Delisle. Quant aux catalogues spéciaux qui, dans sa pensée, étaient les compléments de la partie du catalogue général consacrée aux auteurs, ils devront être poursuivis à leur tour. Ceux qu'il avait fait commencer et qui concernent les *Actes royaux* et les *Factums* seront achevés, celui-ci tout prochainement. Le Catalogue des périodiques est en cours de réalisation. Celui des fonds musicaux est à l'étude.

Il faudra songer bientôt à la partie la plus difficile de ce plan, celle qui concerne les ouvrages anonymes ou collectifs, enfin au supplément du catalogue « auteurs » que le système adopté pour la publication de celui-ci aura rendu considérable. Une date devra être arrêtée, afin que les anciennes erreurs ne soient pas renouvelées. Et cette décision pourra entraîner de graves conséquences pour le classement même des fonds. Le système de l'immobilisation des séries anciennes a des partisans : leurs avis devront être recueillis et soigneusement pesés. Peut-être aurons-nous à nous souvenir des avertissements d'un Paulin Paris, d'un Renan, d'un Mérimée.

Ce n'est pas le lieu d'établir dans son détail le programme

des années à venir. Je dirai seulement qu'il devra être commandé par le souci de produire rapidement des instruments utiles et sûrs. Les catalogues ne sont pas des bibliographies : Mérimée, Léopold Delisle l'ont dit fortement avant nous. Mais quand on aura procuré aux lecteurs les instruments indispensables, parmi lesquels il faudra comprendre un jour un catalogue analytique, des catalogues spéciaux pourront être envisagés pour des fonds particuliers et sur des sujets limités : tel le catalogue concernant la Révolution française, qui se prépare et sera publié bientôt. Enfin, il n'est pas interdit de penser que le travail de nos services de catalogues pourra dans l'avenir s'étendre, au delà de la Bibliothèque nationale, aux grandes bibliothèques parisiennes ainsi qu'aux principales bibliothèques de province. Il y aurait à cet égard grand profit à étudier, pour les adapter à nos besoins, les catalogues collectifs qui se poursuivent à l'étranger, comme le *Gesamtkatalog der preussischen Bibliotheken* qui s'étend à presque toutes les grandes bibliothèques allemandes.

\* \* \*

Rappeler ces expériences et ces controverses, citer des exemples et des textes ne m'a pas paru inutile. La conclusion s'en dégage que, dans un établissement qui apparaît comme un vaste organisme, tous les problèmes sont liés.

A travers la minutie des détails, tout au long de l'exposé de tant de travaux accomplis par des hommes dont nous devons honorer la mémoire, apparaît davantage la continuité d'une grande institution.

Julien CAIN

*Administrateur général de la Bibliothèque nationale.*



---

IMPRIMERIE R. COULOUMA, ARGENTEUIL  
H. BARTHÉLEMY, DIRECTEUR

---